

CONSEIL MUNICIPAL du 6 novembre 2020

Compte rendu

MEMBRES PRÉSENTS : Ingrid MEUNIER, Serge DUMAS, Maud BATTANDIER, Sébastien COUTANSON, Ludovic LABOURÉ, Pierre PÉLISSON, Evelyne CHAUX, Pierre-Antoine DEJOB, Sylviane DONJON, Delphine LORON TRAVARD

MEMBRES ABSENTS : Mathieu VERDIER

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Pierre PELISSON

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents :

✚ *le compte rendu du conseil municipal du 18 septembre 2020*

Décision modificative au budget communal 2020

Madame le Maire explique que suite à un manque de crédit pour le paiement de l'extension électrique de l'antenne FREE au lieu-dit Les trois croix, il conviendrait de procéder à la décision modificative ci-dessous. Elle précise que FREE Mobile rembourse en totalité cette dépense dans le cadre de la participation pour équipement public exceptionnel.

Section d'investissement dépenses :

Compte 2041582 - Autres groupements – bâtiments et installations + 9 783.15 €

Section d'investissement recettes :

Compte 2041582 – Autres groupements – bâtiments et installations + 9 783.15 €

Après avoir entendu ces explications, le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, la décision modificative ci-dessus énoncée.

Approbation du prix et de la qualité sur service de l'eau potable

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le rapport 2019 sur la qualité et le prix de l'eau, établi par le Syndicat Mixte des eaux de la Bombarde.

Approbation du prix et de la qualité sur service de l'assainissement collectif

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte le rapport 2019 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de la commune de CHAMPOLY

Demandes de subventions auprès du département de la Loire

- au titre de l'enveloppe territorialisée :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de changer le pare-ballons au stade de foot et sollicite l'aide du Département de la Loire au titre de l'enveloppe territorialisée sur la base du devis de l'entreprise NERUAL pour un montant de 18 358.00 € HT.

- Au titre de l'enveloppe de solidarité

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide des travaux de remplacement du coffret de commande des cloches de l'église et sollicite l'aide du Département de la Loire au titre de l'enveloppe de solidarité sur la base du devis de l'entreprise HIMS pour un montant de 1 150.00 € HT.

Demande d'occupation de l'ancien local dit « relais des mousquetaires »

Madame le Maire explique à l'assemblée municipale que Monsieur Sébastien COUTANSON représentant l'entreprise Cou'bois, est intéressé pour louer le local cadastré section C n° 285 dit « ancien relais des Mousquetaires ». L'occupation de l'immeuble serait destinée à l'entrepôt de divers matériels.

Un contrat d'occupation du domaine public pourrait être signé avec le futur locataire.

Après avoir entendu ces explications et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation du contrat d'occupation du domaine public d'une durée de un an entre la commune de Champoly et le futur locataire à compter du 7 novembre 2020 et fixe le montant mensuel du loyer à 50 €.

Demandes de subventions des associations communales et intercommunales

Après en avoir discuté et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'allouer la somme de :

- 300 € à l'association « Comité des Fêtes de Champoly »
- 350 € à l'association « Renaissance d'Urfé »
- 150 € à l'association « Collectif inter association canton Saint Just en chevalet »
- 300 € à l'association « Sou des écoles RPI Champoly-Chausseterre-Les Salles »
- 200 € à l'association ADMR de Saint Just en Chevalet
- 80 € à l'association « Amicale des sapeurs-pompiers de St Just en Chevalet »
- 30 € à l'association « Amicale des sapeurs-pompiers de St Martin la Sauveté »
- 108 € à l'association « Foyer Socio-Éducatif Collège Le Breuil »
- 100 € à l'association « Les sourires d'Urfé »

et décide par 8 voix POUR et 2 ABSTENTIONS de la gratuité de la location de la salle des fêtes La péniche au comité des fêtes à l'occasion de la fête patronale.

Demandes de subventions des associations extérieures à la commune

Après en avoir discuté et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'allouer la somme de :

- 100 € à l'association « Clowns z'hôpitaux – antenne de Lyon »
- 100 € à l'association « France Alzheimer Loire »
- 100 € à l'association « JALMAV ROANNE jusqu'à la mort accompagner la vie »

Nomination d'un délégué – commission de contrôle des listes électorales

Madame le Maire informe que, conformément à l'article R7 du code électoral la commission de contrôle des listes électorales est nommée après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

Il y a donc lieu de procéder à une nouvelle nomination, par arrêté préfectoral, des membres de la commission dans chaque commune.

C'est pourquoi, pour la commune de Champoly, il est demandé de désigner un conseiller municipal.

Après en avoir discuté, Monsieur Ludovic LABOURÉ est désigné membre de la commission de révision des listes électorales.

Devis pose des illuminations

Madame le Maire présente les devis des entreprises Lud-elec et Sauzedde quant à la pose et dépose des illuminations de fin d'année.

Le conseil municipal retient le devis le moins cher, à savoir celui de l'entreprise Lud-elec.

Motion pour la réouverture de la section « BOEN-THIERS » afin de rétablir la continuité interurbaine ferroviaire « BOEN – THIERS - CLERMONT-FERRAND » et maintenir la vitalité du territoire traversé

Madame le Maire soumet au conseil municipal la motion suivante :

Pendant 143 ans, le tronçon Boën-sur-Lignon / Thiers a fait la preuve de son intérêt. Reliant les grandes villes de cet espace devenu notre Région AURA, que sont Lyon, Saint-Etienne, Thiers et Clermont-Ferrand, cette ligne a toujours eu une haute importance dans le maillage du territoire.

A l'heure où les nécessités écologiques se font jours et où le besoin de penser autrement notre mobilité est de plus en plus présent dans les débats, il nous apparaît impensable que cette continuité ferroviaire ne soit pas respectée dans le contexte où une réflexion est engagée au niveau national pour favoriser la mobilité durable, respectueuse de notre planète !

Cette situation s'avèrerait être un non-sens à l'heure où l'Etat affirme vouloir favoriser aussi le fret ferroviaire au-delà du transport des voyageurs.

C'est d'ailleurs dans ce contexte que dans le cadre du challenge mobilité de la région Auvergne Rhône-Alpes, vous avez à juste titre invité élus et habitants à échanger autour des besoins de mobilité....Ainsi est remontée la nécessité de ré-ouvrir cette transversale la plus courte en reliant les 3 métropoles « LYON-Saint ETIENNE-CLERMONT » et qui permettrait de diviser par 2 les coûts de transport des marchandises et des usagers.

La discontinuité de cette ligne sonnerait sinon comme une rupture volontaire et exprimerait une forme de mépris incompatible avec nos principes républicains vis -à-vis de territoires ruraux qui se sentiraient ainsi abandonnés ! Ce mépris, doublé d'une incohérence incompatible avec certaines affirmations politiques en haut lieu, serait d'autant plus inacceptable que l'infrastructure est bien là, et mérite au plus vite un entretien volontairement oublié depuis plusieurs années.

Le conseil municipal de Champoly, à l'unanimité, demande à Monsieur de président de la Région Auvergne Rhône-Alpes que soit rapidement envisagée la réouverture de ce maillon ferroviaire « BOEN-THIERS », si importante pour la vitalité du territoire concerné et le maillage interurbain de notre grande Région AURA.

Questions diverses

☼ Le conseil municipal :

- valide l'achat d'un seul sapin de Noël qui sera installé vers la fontaine.
- valide deux demandes d'achat de concession dans le cimetière communal
- ne donne pas suite à la proposition du conseil d'administration de GROUPAMA-Section local de Noirétable qui avait décidé d'allouer la somme de 300 € TTC pour aider à l'acquisition et à la mise en place de défibrillateurs.
- donne son accord pour louer la salle des fêtes à l'association Alterre'nat les 17 et 18 décembre pour leur distribution trimestrielle de produits bio.
- décide de refuser la location de la salle des fêtes à la coopérative Sodiaal pour l'organisation le 3 décembre d'une réunion des producteurs de lait des monts de la madeleine.

☼ Madame le Maire :

- Informe que le conseil municipal précédent avait accepté un leg de Jean Versanne à la commune de Champoly sous réserve de connaître l'état de l'actif et du passif de la succession.
Après avoir repris contact avec les services de la Direction Régionale des Finances Publiques Auvergne Rhône Alpes, il s'avère qu'ils n'ont toujours pas eu de réponse du Département de la Loire quant à une éventuelle dette à l'aide sociale du fait que Monsieur Versanne était en EHPAD.
Le sujet sera donc remis à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.
- fait part d'une demande de Mickaël LALLEMENT quant à l'acquisition du chemin rural situé derrière son habitation à La Gasse.
Le conseil municipal donne un accord de principe.
- fait part d'une demande de Nelly CHAUX quant à l'acquisition de terrains communaux au mas mollet.
Le conseil municipal donne un accord de principe. Un certificat d'urbanisme devra être déposé afin de connaître si l'opération projetée peut être réalisée.
- Informe d'une proposition de Jérôme COHAS quant à l'organisation d'une étape du tour du Pays Roannais (environ 160 km) uniquement sur le territoire du Pays d'Urfé. L'étape passerait dans l'ensemble des bourgs des 11 communes du territoire et donnerait ainsi une forme inédite d'une course cycliste. Cette étape se déroulerait en juin 2022 et serait certainement d'ailleurs la dernière étape du Tour. Le dénouement se jouerait ainsi sur les hauteurs du Pays d'Urfé.
L'association cycliste CR4C de Roanne approuve cette idée.
Afin de limiter la participation financière des communes, une association pourrait être créée pour cet événement afin de ramener un maximum de fonds. Elle organiserait une ou plusieurs soirées et éditerait un programme de présentation financé par des publicités d'entreprises privées. L'association serait composée de deux habitants par commune soit 22 membres.
Le conseil municipal est très favorable à ce projet.
- Informe que depuis quelques semaines, à la demande des riverains et après acceptation des élus, l'éclairage public n'est plus interrompu de 23 heures à 5 heures du matin du croisement des RD 24 / VC 10 à l'usine AEL (RD 24).
- fait part d'une demande de la commune auprès de la DDT quant à la mise en place d'un panneau STOP au Mas Mollet, au croisement des RD 44 et VC 106.
La DDT répond que « la pose d'un panneau STOP ne semble pas être la meilleure solution pour sécuriser l'endroit ; en effet, les conditions de visibilité au débouché de la VC 106 sur la RD 44 ne sont pas satisfaisantes et les usagers de la VC arrêtés par le STOP n'auront pas la possibilité de percevoir suffisamment longtemps ceux qui circulent sur la RD.
En première analyse, une solution pourrait être la mise en sens unique de la VC afin de supprimer la sortie sur la RD au Mas Mollet qui n'est pas sécurisée. Cela impliquerait de renvoyer les usagers sur le carrefour suivant côté Champoly au lieu-dit « Le Bos » où les conditions de visibilité sont plus satisfaisantes. »
Le conseil rediscutera de ce projet.
- donne lecture d'un courrier qu'elle a adressé à M. Frédéric ROUBY suite aux plaintes de riverains quant aux bruits qu'il occasionne pendant la nuit.
- Informe du renouvellement de l'abonnement au magazine Petit Gibus pour l'année scolaire 2020-2021.

- Donne lecture d'un courrier que Blandine Bartholin a adressé au département de la Loire (direction des transports) quant à une demande d'arrêt de bus au Faubourg (navette desservant l'école privée de Saint-Martin-la-Sauveté).
- Fait un compte rendu de la visite d'Antoine Vermorel, vice-président de Roannais Tourisme et président des Monts de la Madeleine, Aymar De Seroux président de Roannais Tourisme ainsi que les délégués du Tourisme pour la Communauté de Commune des Pays D'Urfé : Charles Labouré président, Thomas Siettel maire de La Tuilière et Pascal Monnat maire de St Romain d' Urfé.
Échanges autour du tourisme en Pays d 'Urfé.

- ☀️ Colis de Noël aux anciens :
Le repas des anciens ayant été annulé du fait de la crise sanitaire, il a été décidé de distribuer un colis à tous les anciens.
Évelyne CHAUX présente les propositions de Gamm Vert Noirétable et Comptoir dix vins Saint Just en Chevalet.
Le conseil municipal retient la proposition de Gamm Vert.
- ☀️ Delphine LORON TRAVARD informe de la demande de Patricia PEND quant à une solution d'éclairage au portail de l'école, les parents n'ayant plus le droit, du fait des mesures sanitaires, de rentrer dans la cour pour récupérer les enfants à l'accueil périscolaire.
Le conseil municipal décide d'installer un éclairage solaire avec détecteur de mouvements.
- ☀️ Serge DUMAS fait un point sur l'adressage. Des demandes d'autorisation de pose par la commune des plaques avec le numéro de maison ou des plaques de rue sur l'habitation seront adressées aux habitants.
- ☀️ Maud BATTANDIER
 - fait part de plaintes quant aux aboiements récurrents, de jour comme de nuit, de chiens dans le bourg.
Un courrier sera adressé au propriétaire afin qu'il prenne les dispositions nécessaires pour que ses animaux ne troublent plus la tranquillité et la santé du voisinage.
 - fait part des problèmes de stationnement sur les trottoirs et plus particulièrement au niveau de point com.
Le conseil municipal va étudier des solutions.
 - explique que la circulation sur le chemin de la chaintre est devenue importante et dangereuse du fait des constructions et donc de l'augmentation des riverains.
Le conseil municipal étudie la possibilité de mettre en place un sens unique sur une partie de la voie.
- ☀️ Madame le Maire fait un point sur les candidatures au poste de secrétaire de mairie.

Séance levée à 00h45

Le Maire
Ingrid MEUNIER

